

**COMPTE RENDU DE LECTURE du Conseil Municipal du mardi 4 février 2020**

Après validation du compte-rendu succinct du conseil précédent, les conseillers ont délibéré :

- **Favorablement** pour valider les plans d'une construction non traditionnelle (paille) ; autoriser SG architecte à lancer l'appel d'offre et déposer le permis de construire et autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à l'affaire.
- **Non Favorablement** à la signature de la convention avec l'inspection académique pour un remboursement partiel du prix du repas des enseignants